



FSC chez KLUG-CONSERVATION

Depuis mai 2021 KLUG-CONSERVATION a obtenu la certification FSC®. Depuis, la plupart de nos cartons, cartons cannelés et les produits qui en sont issus sont labélisés FSC®. Nos produits certifiés en papier et carton sont fabriqués à base de cellulose blanchie certifiée FSC® provenant d'une gestion forestière et d'un commerce écoresponsables. En tant que fabricant et distributeur de produits FSC®, KLUG-CONSERVATION est titulaire d'un certificat de chaîne de contrôle, ce qui signifie que toutes les étapes de la chaîne de production contrôlée, partant de la forêt et allant jusqu'au produit fini, sont certifiées selon les normes FSC® et peuvent être suivies (COC = Chain of Custody).



KLUG conseils

Recherches sur les produits de conservation

Depuis plus de 150 ans, KLUG-CONSERVATION propose des solutions à la fois avantageuses et de haute qualité pour la préservation des biens culturels pour les archives, les musées, les bibliothèques et l'encadrement. Des rapports privilégiés avec nos clients et une coopération intensive avec l'industrie papetière, les instituts de recherche, les académies et les universités nous permettent d'améliorer sans cesse nos produits existants et de développer des produits nouveaux. Nous vous garantissons ainsi la plus haute qualité et une longueur d'avance dans le domaine de la conservation, que nous avons le plaisir de vous faire partager grâce à notre bulletin « Série connaissance ».

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations et des conseils personnalisés.

Michael Kuehner

Peter Lang

Littérature

Pour établir ce document, notamment à l'égard des 10 principes universels du FSC®, nous nous sommes référés au site web de FSC® France <https://fr.fsc.org/fr-fr>



Abonnement à la série connaissance

Vous pouvez abonner nos « séries de connaissance » gratuitement sur klug-conservation.fr > A savoir > Archives



Toutes les séries publiées sont disponibles dans nos archives en ligne ou sur demande.

KLUG CONSERVATION

Série connaissance n° 11



Certification FSC®

Forest Stewardship Council® (Organisation pour une gestion responsable des forêts)



VOTRE PARTENAIRE EN CONSERVATION PREVENTIVE

KLUG-CONSERVATION
Zollstrasse 2
87509 Immenstadt/Allemagne
Tél. +49 (0)8323 9653 365
info@klug-conservation.fr
www.klug-conservation.fr



Qui est FSC?

Forest Stewardship Council® (Organisation pour une gestion responsable des forêts)

FSC® est l'organisation la plus fiable pour une gestion responsable et écologiquement appropriée des forêts, socialement bénéfique et économiquement viable en limitant les impacts sur la biodiversité de la forêt, la productivité et la fonctionnalité des écosystèmes et permettant de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

S'appuyant sur les normes valables dans le monde entier et impliquant toutes les parties concernées et bénéficiant du soutien d'entreprises renommées et d'organisations environnementales et sociales reconnues, FSC® est la solution la plus crédible pour garantir une gestion écoresponsable des forêts. Les certificats sont délivrés par des organismes tiers indépendants et sont soumis à un contrôle annuel. Au niveau mondial, actuellement 200 millions d'hectares de forêts sont certifiés FSC®.

Ainsi le système FSC® assure une exploitation des forêts en tenant compte des besoins sociaux, économiques et écologiques des générations actuelles et futures. Afin d'assurer que les produits labélisés FSC® proviennent effectivement de matières premières correspondantes, FSC®

s'appuie sur l'outil de la chaîne de production contrôlée (en anglais : Chain of Custody [CoC]). Chaque entreprise faisant partie de la chaîne de production doit établir un processus interne garantissant que les matériaux labélisés FSC® soient identifiables à tout moment. FSC® labélise exclusivement des produits certifiés en bois ou à base de bois tels que meubles, sols en bois, emballages, cartons et papiers.

FSC en Allemagne

En Allemagne, environ 1,44 million d'hectares sont certifiés FSC®. Près de 4.000 entreprises sont certifiées selon les normes FSC® (chiffre de 01.2022). FSC® en Allemagne est synonyme d'une gestion forestière responsable luttant contre la sur exploitation des forêts, favorisant la biodiversité et agissant en toute transparence vis-à-vis des citoyens et des organisations intéressés. Lors de la récolte régulière du bois, la déforestation est interdite, l'utilisation de pesticides est limitée aux contraintes légales.

FSC® s'engage pour l'augmentation de forêts mixtes naturelles, la préservation des sols forestiers, la protection des espèces rares et des écosystèmes. Les forêts certifiées FSC® sont ainsi plus stables dans un climat changeant et peuvent, en tant qu'écosystème, absorber davantage de CO₂ à long terme.

Transparence et Fiabilité

La certification FSC® s'appuie sur un processus continu et fiable : l'élaboration de principes et critères sur la base de normes FSC® mondialement reconnues pour la sylviculture. Les forêts gérées selon ces normes peuvent être certifiées. FSC® est garant de transparence et labélisation pour les entreprises et organisations qui sont intéressées par une gestion durable et écoresponsable des forêts.

Les 10 principes universels du FSC

Les membres internationaux de FSC® ont ainsi développé 10 principes universels de gestion responsable, précisés par 70 critères, qui doivent être appliqués et vérifiés en forêt pour obtenir la certification FSC® :

1. La gestion forestière doit se conformer à toutes les lois en vigueur ainsi qu'à tous les traités internationaux dont ce pays est signataire.
2. La gestion forestière doit respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et préserver ou accroître le bien-être social et économique des travailleurs.
3. La gestion forestière doit soutenir les droits des peuples autochtones tels qu'ils sont définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (2007) et dans la convention n°169 de l'OIT (1989).

4. Les opérations de gestion forestière doivent maintenir ou améliorer le bien-être social et économique, long terme des communautés locales.
5. Les opérations de gestion forestière doivent encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de services environnementaux et sociaux.
6. La gestion forestière doit maintenir la diversité biologique et les valeurs et services écosystémiques qui y sont associés. (ressources hydriques, sols, paysage, espèces et habitats patrimoniaux, etc.)
7. Un document de gestion doit être rédigé, appliqué et mis à jour. Les objectifs à long terme de la gestion et les moyens d'y parvenir doivent être clairement indiqués. L'élaboration et les révisions de ce document de gestion se font en concertation avec les parties prenantes.
8. Un suivi est conduit pour évaluer les pratiques de gestion : qualité et quantité des produits forestiers, maintien des valeurs de conservation (environnementale ou socio-culturelles).
9. La gestion forestière doit identifier, évaluer, préserver et suivre les Hautes Valeurs de Conservation (HVC) présentes dans son unité de gestion. Ces HVC peuvent concerner des espèces ou habitats patrimoniaux, des services écosystémiques critiques, des sites culturels, etc.
10. Les valeurs environnementales et sociales de la forêt sont protégées lors des prélèvements de bois ou d'autres produits forestiers, des travaux (plantations, lutte contre les espèces envahissantes, création de routes, etc.) ou de l'utilisation d'intrants (engrais, pesticides réglementés).

